



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E138525

VALABLE JUSQU'AU 14/10/2026

ÉDITÉ LE

28/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/01/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVREUX 2009B00041

Siret : 509 853 800 00019

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 01 -20890

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 301895332006

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 301895332006

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : SARL MACONNERIE GENERALE COURCELLOISE

14 BIS CHEMIN DES CARRIERES
27940 COURCELLES-SUR-SEINE

Téléphone : 06 64 75 51 95

Portable : 06 64 75 51 95

Fax :

Site Internet : <http://www.mgc-renovation.fr>

E-mail : mgc.courcelles@outlook.fr

Responsabilité légale :

MUSSCHE MATHIEU GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3121 PROB	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	08/09/2026
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	14/11/2023
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	04/11/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	14/11/2023
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	15/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	04/11/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	14/11/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	14/11/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	18/05/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	08/09/2026
o Isolation des combles perdus	14/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.